



Soutien à l'initiative « pour un Parlement indépendant des caisses-maladie »

Depuis de trop nombreuses années, le Parlement fédéral est sous influence. Et dans certains domaines, cette influence paralyse tout. C'est le cas du système de santé où les assureurs-maladie ont leurs entrées directes au Parlement. Au sein de la Commission santé, un tiers des élu-e-s ont des liens étroits avec les caisses maladie. Pire, actuellement les deux présidents des Chambres fédérales sont payés par le Groupe Mutuel: le conseiller national Jürg Stahl (UDC/ZH) – premier citoyen du pays – appartient à la direction de ce géant de l'assurance-maladie, alors qu'Ivo Bischofberger (PDC/Al), désormais à la tête du Conseil des États, a un mandat de membre consultatif. Au lendemain de leur nomination, les journaux suisses titraient à raison « Le Groupe mutuel se hisse au sommet du Parlement ».

Cette situation est très problématique, car elle sclérose totalement le débat et empêche les réformes nécessaires dans le domaine de la santé. Toute révision doit actuellement passer par un vote populaire, car il n'y a rien à espérer d'un tel Parlement.

Il est donc nécessaire de reprendre la main et de redonner le pouvoir à celles et ceux qui payent: les citoyen-ne-s suisses. Une initiative populaire intitulée « pour un Parlement indépendant des caisses maladie » va être lancée au début du 2^e semestre 2017.

Le texte provisoire¹ de l'initiative est le suivant :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 144, al. 2 bis

2bis Les membres de l'Assemblée fédérale ne peuvent siéger dans l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur autorisé à pratiquer l'assurance-maladie sociale ou d'une entité économiquement liée à ce dernier, ni recevoir une rémunération sous quelque forme que ce soit de leur part. La loi règle la procédure et les modalités de la fin du mandat parlementaire en cas d'incompatibilité au sens du présent alinéa ou en cas de violation grave de l'interdiction de recevoir une rémunération.

¹ En cours de validation auprès de la Chancellerie fédérale

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 144, al. 2bis

Les membres de l'Assemblée fédérale qui n'ont pas renoncé dans les six mois à compter de l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 144, al. 2bis, à siéger dans les organes visés audit alinéa sont déchus de leur mandat parlementaire.

L'initiative est lancée par un comité formé d'associations et de partis politiques, composé notamment du Mouvement populaire des familles, de l'association suisse des médecins assistants et des chefs de clinique (ASMAC), du journal Bon à Savoir, du parti socialiste vaudois, du parti socialiste neuchâtelois, du parti démocrate-chrétien Genève, du mouvement citoyen genevois, de l'AVIVO Suisse, de l'ASSUAS section genevoise, et de membres de la société civile, comme Crista Calpini, pharmacienne, Michel Matter, président de l'association des médecins de Genève, Pierre-Alain Fridez, médecin, Stéphane Rossini ou encore Rebecca Ruiz.

Le lancement de l'initiative est prévu pour septembre 2017.

La coordination romande propose au PS Suisse de soutenir cette initiative qui correspond parfaitement aux buts et aux aspirations du parti socialiste. Elle propose que le PSS invite ses membres à signer et faire signer ce texte.